

ZAC Chemin des Carrières

Le secteur du Chemin des Carrières, localisé de part et d'autre du chemin des Carrières, est situé à l'interface entre le tissu résidentiel du quartier du Vieil Orly et la zone d'activités du SÉNIA. Constitué d'un tissu urbain hétérogène mêlant pavillons et entrepôts, et adossé à une armature d'espaces publics dégradés, ce quartier situé à neuf kilomètres de Paris bénéficiera à partir de 2024 de la mise en service du prolongement de la ligne 14 à la gare du Pont de Rungis, située à un kilomètre et actuellement desservie par le RER C, ainsi que de l'aménagement du TCSP SÉNIA-Orly (prolongement de la ligne de bus en site propre 393 depuis Thiais-Résistance jusqu'à Aéroport d'Orly) au sein même du quartier.

L'opération d'aménagement a pour objet la création d'un quartier résidentiel d'environ 770 logements représentant une surface de plancher (SDP) de 50 800 m² environ, accompagné de la création d'un programme de commerces et de locaux d'activités (autres que des commerces) représentant respectivement 500 m² de SDP et 1 500 m² de SDP, de la réalisation d'équipements publics et d'espaces publics de qualité (dont une nouvelle placette sur la rue du Bas Marin).

L'opération d'aménagement est réalisée dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA) a décidé de prendre l'initiative, en collaboration avec la Ville d'Orly et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

L'opération d'aménagement Chemin des Carrières s'inscrit dans ce contexte de renforcement de l'accessibilité du secteur pour initier la mutation de la partie sud du SÉNIA, relier le centre-ville d'Orly à la gare du Pont de Rungis, et mettre en œuvre une requalification des espaces publics.

L'aménagement de ce nouveau quartier se construit dans le cadre d'une concertation poussée et soutenue avec les riverains et habitants du quartier. Le projet urbain de la ZAC Chemin des Carrières est en effet guidé par des invariants chaque fois rappelés et maintenus à chaque nouvelle étape. Ces invariants ont été décidés conjointement avec les habitants pour faire en sorte que le renouvellement du quartier vise à améliorer leur environnement et non le dégrader.

Ces invariants sont principalement contenus dans les neuf engagements pris avec les habitants :

1. Aménager en priorité les zones avec des activités ou des entrepôts générateurs de nuisances
2. La voie nouvelle doit rester en impasse
3. Hiérarchiser le maillage viaire pour régler les problèmes de circulation
4. Créer un maillage de circulations douces
5. Préserver l'habitat pavillonnaire existant
6. Préserver les vues et l'intimité des maisons existantes (créer des aménagements paysagers en limite des maisons existantes)
7. Construire uniquement de l'habitat individuel en face des maisons existantes
8. Amélioration des voiries et des espaces publics
9. Poursuivre la concertation tout au long du projet

Le dossier relatif à la création de la ZAC Chemin des Carrières est consultable sur :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques/ORLY->
(
<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques/ORLY->
)